



CDG 44
Centre de gestion
de Loire-Atlantique
10, Bd de la Loire - BP 66225
44262 NANTES Cedex 2
Tél. : 02 40 20 00 71
www.cdg44.fr



CDG 49
Centre de gestion
de Maine-et-Loire
9, rue du Clon
49000 ANGERS
Tél. : 02 41 24 18 80
www.cdg49.fr



CDG 53
Centre de gestion
de la Mayenne
Parc tertiaire Technopolis
Rue de Broglie - Bâtiment E
53810 CHANGÉ
Tél. : 02 43 59 09 09
www.fncdg.com



CDG 72
Centre de gestion
de la Sarthe
3, rue Paul Beldant Cedex 2
72014 LE MANS
Tél. : 02 43 24 25 72
www.fncdg.com



CDG 85
Centre de gestion
de la Vendée
45, Bd des Etats-Unis
BP239
85006 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. : 02 51 44 50 60
www.cdg85.fr



CNFPT
CNFPT Pays de la Loire
60, Bd Victor Beaussier - BP 40205
49002 ANGERS
Tél. : 02 41 77 37 37
www.paysdelaloire.cnfpt.fr

Accéder à ces emplois ?

1. Choisir son métier

Choisir son métier parmi 7 domaines professionnels :
administratif, technique, sanitaire et social, animation, culturel,
sport et sécurité.

2. Réussir un concours

Réussir un concours correspondant à son niveau d'études :

- Cat A : Licence, Maîtrise et +
- Cat B : Bac à Bac + 2
- Cat C : BEP, CAP, BEPC ou sans diplôme. Quelques cadres
d'emplois peuvent être pourvus directement sans concours.

3. Rechercher un poste

Rechercher un poste, en répondant aux offres d'emploi proposées par les collectivités ou en postulant directement (lettre de motivation, CV, entretien d'embauche).

Contactez ?

Calendrier, conditions d'accès concours et offres d'emploi :
vous pouvez consulter les sites internet des CDG et du CNFPT.

Préparation des épreuves : www.cnfpt.fr

Fonction publique territoriale



Un choix d'avenir
en Pays de la Loire

280 MÉTIERS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Vos compétences sont nos métiers

Un projet professionnel au service des collectivités territoriales

2358 collectivités locales près de chez vous : un secteur fort de 76 000 emplois en Pays de la Loire

Ces emplois sont accessibles quelle que soit votre formation : des concours de tous niveaux sont régulièrement organisés.

Un déroulement de carrière et des formations continues permettent de progresser professionnellement : se spécialiser, accroître son niveau de responsabilité, accéder à des postes d'encadrement...

7 filières professionnelles à investir : des débouchés intéressants pour toutes les formations

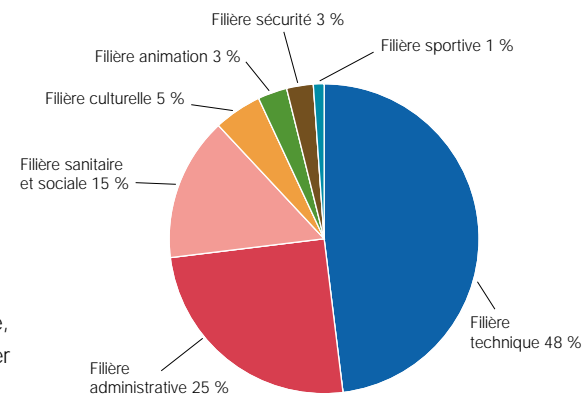
Vous connaissez les mairies, les bibliothèques, les maisons d'accueil pour personnes âgées, les services d'espaces verts, les centres d'action sociale, les écoles de musique... Tous ces services sont mis en œuvre par des agents territoriaux. Travailler dans une collectivité de sa région permet de s'investir dans son développement.

Une carrière active : Un statut de fonctionnaire dynamique

Après avoir réussi un concours, vous postulez dans la collectivité territoriale (commune, département, région, communauté de communes...) de votre choix. Votre carrière débutera à la suite d'un recrutement classique. À tout moment, vous pouvez rechercher une mutation en répondant à une nouvelle offre d'emploi.

280 métiers à vivre au quotidien :

Intégrer la Fonction Publique Territoriale, c'est travailler pour des collectivités territoriales dynamiques, dont l'évolution des métiers et des missions est permanente, et qui offrent à chacun la possibilité d'évoluer dans son projet professionnel.



	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	FILIÈRE TECHNIQUE	FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE	FILIÈRE ANIMATION	FILIÈRE CULTURELLE	FILIÈRE SPORTIVE	FILIÈRE SECURITE
<p>CATÉGORIE A</p> <p>Encadrement supérieur Cas général Diplôme minimum requis Bac + 3</p> <p><small>N.B. : certains postes nécessitent un diplôme spécialisé, surtout dans la filière sanitaire et sociale</small></p> <p><small>D.E. : Diplôme d'Etat D.P. : Diplôme professionnel C.A. : Certificat d'aptitude</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur (même diplôme qu'accès ENA) Attaché 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieur 	<ul style="list-style-type: none"> Médecin (<i>doctorat D.E.C. ou C.E.S.</i>) Biologiste, vétérinaire (<i>D.E.</i>), pharmacien Psychologue Sage-femme (<i>D.P.</i>) Puéricultrice (<i>D.E. ou D.P.</i>) Puéricultrice cadre de santé Conseiller socio-éducatif (<i>concours interne</i>) Assistants médico-techniques, infirmier, rééducateur, cadres de santé 		<ul style="list-style-type: none"> Conservateur du patrimoine Conservateur de bibliothèque Directeur d'établissement artistique Attaché de conservation du patrimoine Bibliothécaire Professeur d'enseignement artistique 	<ul style="list-style-type: none"> Conseiller des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels (<i>concours interne</i>)
<p>CATÉGORIE B</p> <p>Encadrement intermédiaire Cas général : Diplôme minimum requis : Bac</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rédacteur 	<ul style="list-style-type: none"> Technicien supérieur Bac + 2 Contrôleur de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Assistant socio-éducatif (<i>D.E.</i>) Moniteur-éducateur (<i>C.A.</i>) Éducateur jeunes enfants (<i>D.E.</i>) Infirmier (<i>D.E. ou D.P.</i>) Assistant médico-technique (<i>D.E. ou D.P.</i>) Rééducateur 	<ul style="list-style-type: none"> Animateur territorial (B.E.A.T.E.P.) <p><i>B.E.A.T.E.P. : Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Assistant spécialisé d'enseignement artistique Assistant d'enseignement artistique Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 	<ul style="list-style-type: none"> Éducateur des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels Chef de service de police municipale
<p>CATÉGORIE C</p> <p>Cadres d'emplois accessibles par concours Diplôme minimum requis : BEPC, CAP et parfois sans diplôme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Adjoint administratif 	<ul style="list-style-type: none"> Agent de maîtrise Agent technique Gardien d'immeuble 	<ul style="list-style-type: none"> Agent spécialisé des écoles maternelles (<i>C.A.P. Petite Enfance</i>) Auxiliaire de puériculture (<i>D.P.</i>) Auxiliaire de soins (<i>D.P.</i>) Agent social qualifié 2ème classe 	<ul style="list-style-type: none"> Adjoint d'animation (B.A.P.A.A.T.) <p><i>B.A.P.A.A.T. : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Agent qualifié du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Sapeur-pompier professionnel 2ème classe Agent de police municipale Garde-champêtre
<p>Cadres d'emplois accessibles sans concours</p>	<ul style="list-style-type: none"> Agent administratif 	<ul style="list-style-type: none"> Conducteur de véhicule Agent de salubrité Agent d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> Aide médico-technique Agent social 	<ul style="list-style-type: none"> Agent d'animation 	<ul style="list-style-type: none"> Agent du patrimoine 		

Pour connaître les dates d'organisation des concours, vous pouvez consulter le calendrier auprès des CDG ou du CNFPT.